

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2019-111

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 6 septembre 2018 portant délégation de signature au profit du Directeur des Services Techniques,

VU la demande formulée par l'entreprise CMEG sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement boulevard Eindhoven à l'occasion de travaux de restructuration du complexe Eindhoven,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 15 avril 2019 au 30 septembre 2020,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation et le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues seront interdits, sauf services de secours et livraison, du 15 avril 2019 au 30 septembre 2020 :

- *Boulevard Eindhoven, accès établissement scolaire Jeanne d'Arc.*
- *Ancien complexe Eindhoven, au droit des travaux.*

Article 2 – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues sera en sens unique sortant, du 15 avril 2019 au 30 septembre 2020 :

- *Contre-allée du boulevard Eindhoven : de la salle Eindhoven vers la rue Louvière.*

Article 3 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise CMEG.

Article 4 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le premier avril deux mil dix-neuf.

Pour le Maire et par délégation
Nicolas ROUXEL
Directeur des Services Techniques

